

COMMUNAUTÉ ANDINE

En 2004, les échanges bilatéraux de marchandises entre le Canada et les pays de la Communauté andine se sont chiffrés à 3,6 milliards de dollars, ce qui représente une hausse de 48 % par rapport à la même période au cours de l'année précédente. Les exportations canadiennes ont totalisé 1,2 milliard de dollars. Selon Statistique Canada, la valeur de l'investissement canadien direct réalisé dans la Communauté andine s'est élevée à 2,9 milliards de dollars en 2003.

En août 2002, le Canada a commencé à étudier la possibilité de négocier un accord de libre-échange avec les cinq pays andins (la Bolivie, la Colombie, l'Équateur, le Pérou et le Venezuela), à la demande de ces pays. En novembre 2002, le gouvernement du Canada a lancé un vaste processus de consultations publiques à l'échelle du pays auprès des entreprises, des organismes communautaires et des citoyens, ainsi qu'auprès des gouvernements provinciaux et territoriaux, afin d'obtenir des conseils et des opinions quant aux priorités, aux objectifs et aux préoccupations de tous en vue de mieux définir la portée de nouvelles initiatives commerciales avec la Communauté andine, entre autres, un éventuel ALE. Jusqu'à présent, la plupart des réponses reçues sont favorables à la négociation d'un accord de libre-échange avec la Communauté andine. Le Canada et les pays de la Communauté andine devront toutefois tenir des discussions préparatoires supplémentaires avant le lancement des négociations. Le Canada et la communauté andine ont signé en mai 1999 une entente de coopération en matière d'investissement.

Certains pays andins (la Colombie, l'Équateur et le Pérou) négocient actuellement avec les États-Unis en vue de la conclusion d'un ALE, ce qui pourrait avoir une incidence sur la compétitivité des entreprises canadiennes.

Le Canada négocie avec enthousiasme un accord sur la promotion et la protection des investissements étrangers (APIE) avec le Pérou. En 2003, la valeur des investissements canadiens réalisés au Pérou se chiffrait à 1,8 milliard de dollars. Le Pérou est une importante destination des investissements réalisés par, entre autres, les entreprises minières canadiennes. Le Canada a conclu des APIE avec le Venezuela et l'Équateur.

Venezuela

Aperçu

Le Venezuela est un partenaire commercial important pour le Canada. En 2004, les échanges bilatéraux de marchandises ont totalisé un peu plus de 1,8 milliard de dollars. Toujours en 2004, la valeur des exportations canadiennes à destination du Venezuela s'est chiffrée à 508 millions de dollars, et celle des importations à 1,31 milliard de dollars, ce qui fait de ce pays notre deuxième partenaire commercial en importance en Amérique du Sud. Ainsi, les échanges bilatéraux ont crû d'environ 78 % par rapport à 2003, ce qui indique que l'économie est en voie de reprendre le terrain perdu en 2002 et en 2003 en raison de la mauvaise conjoncture économique qui sévissait au Venezuela. Bien que la situation économique se soit améliorée en partie, principalement en raison de la hausse des prix du pétrole, les fournisseurs canadiens et d'autres fournisseurs étrangers continuent d'être atteints par les mesures de contrôle des changes imposées en février 2003 et par la diminution générale du pouvoir d'achat des Vénézuéliens. Les principales exportations canadiennes au Venezuela sont le blé, la machinerie, les véhicules moteurs, le papier et le carton, le matériel optique et médical, les légumes, la pâte de bois, les aliments en conserve et le matériel électrique. Les importations canadiennes en provenance du Venezuela se composent de produits pétroliers, de produits du fer et de l'acier, de produits chimiques inorganiques, de minerai, de scories et de cendres, d'engrais, de véhicules, de fer et d'acier, de matériel électrique, d'aluminium et de produits chimiques organiques.

L'investissement canadien se concentre dans les secteurs vénézuéliens suivants : les télécommunications, les services bancaires, les mines, les services juridiques, le pétrole et le gaz. De plus, les exportateurs et les investisseurs sont à la recherche de débouchés dans les secteurs de l'agroalimentaire, de l'énergie, de l'environnement et des produits de sécurité.

En 1996, le Canada et le Venezuela ont signé un accord sur la promotion et la protection des investissements étrangers, qui est entré en vigueur en janvier 1998. Un accord sur la double imposition est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2005.